



Infos actualités fédérales  
sur site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)  
E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

NUMÉRO **2015/08**  
Lundi 13 avril 2015

## AMPLIFIONS LA MOBILISATION

**Le 9 avril, des centaines de milliers de salarié-e-s, le plus souvent dans l'unité syndicale, ont exprimé leurs ras-le-bol d'être sacrifié-e-s sur l'autel des politiques d'austérité.**

Des agents de la santé, du social et du médico-social, du privé et du public étaient massivement présents et rassemblés.

Première organisation syndicale du champ, la Fédération santé action sociale CGT a pris toute sa place dans la mobilisation, pour exprimer ses revendications avec les manifestant-e-s : **retrait du projet de loi SANTE ainsi que loi Macron et l'arrêt de l'utilisation des politiques dites « d'austérité »** comme alibi pour mettre en oeuvre une casse sociale sans précédents, mais aussi notamment l'étranglement des financements des établissements sociaux.

Il est temps que le gouvernement cesse les cadeaux au patronat et mette en oeuvre des politiques au service des salariés. Il est urgent d'augmenter les salaires.

Il faut embaucher des personnels qualifiés pour une amélioration urgente des conditions de travail des personnels de santé, d'action sociale et du médico-social, la situation est explosive.

Avec les personnels, **la CGT refuse toute remise en cause des 35 heures** dans nos secteurs comme cela est annoncé par certains établissements, dont l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

Tout au contraire de cette menace annoncée des 35 h, notre Fédération s'associe à la revendication de notre confédération de s'engager dans une nouvelle réduction du temps de travail à 32 h. Ce débat doit avoir lieu dans tous nos syndicats, pour organiser un rapport de force qui permette de faire aboutir cette revendication.

**C'est dans un esprit pugnace, dans les suites de cette journée d'action réussie, que les luttes dans les territoires doivent se poursuivre dans les établissements, pour les faire converger vers un 1<sup>er</sup> mai revendicatif, afin de démontrer notre combativité sans faille pour de réelles et urgentes avancées sociales pour tous.**

## SOMMAIRE

- ✓ Opposition au projet de loi santé : modèle de courrier à destination des parlementaires p.2
- ✓ Tract "Non à l'hostilité et à la loi santé" p.3-4
- ✓ Les patrons des CLCC droits dans leurs bottes : pas de sous pour les salaires... p.5
- ✓ Stage fédéral LDAJ - Informations et fiche d'inscription p.6-7
- ✓ Tract secteur social et medico-social : "nouvel accord de branche pour la Formation Professionnelle, quelles conséquences pour les salarié-e-s ?" p.8
- ✓ CH du Mans (72) : plus de 6 semaines de mobilisation, une porte ouverte pour redonner de l'espoir ! p.9-10
- ✓ Elections ORPEA DP/CE: appel à candidatures 1<sup>er</sup> tour : 28 mai 2015 p.11
- ✓ La CGT première OS aux élections professionnelles du Comité Central d'Entreprise de l'UES EMERA - Grande victoire de la CGT aux élections professionnelles du Comité Central d'Entreprise de l'UES LE NOBLE AGE p.12

*Pour toute demande  
d'ordre juridique,  
merci d'adresser  
un mail à :  
[ldaj@sante.cgt.fr](mailto:ldaj@sante.cgt.fr)*

**N° 2015/08 - Lundi 13 avril 2015**

**Fédération Santé  
Action Sociale**

**263, rue de Paris - case 538 -  
93515 Montreuil CEDEX**

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

**Imprimé par nos soins**

Périodicité : Hebdomadaire

**N° commission paritaire : 0707 5 06 134**



**La Fédération met à disposition des syndicats ce modèle de  
COURRIER À DESTINATION DES PARLEMENTAIRES  
rappelant notre opposition au projet de loi "santé".  
Bien évidemment, des revendications locales peuvent être ajoutées.  
Merci d'envoyer copie de vos courriers à [revendic@sante.cgt.fr](mailto:revendic@sante.cgt.fr)**

Madame la députée, Monsieur le député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Dans le cadre de la discussion sur le projet de loi « santé », la Fédération Santé Action Sociale CGT tient à porter à votre connaissance son entière opposition à ce projet législatif.

Pour la CGT, la forme, tant que le fond, ne peuvent être acceptables.

Suivant le sillage de la loi dite « Bachelot », déjà combattue par la CGT et pour laquelle notre organisation en demande encore l'abrogation, ce projet de loi poursuit la casse de l'offre de soin publique accompagnée par un démantèlement actif de la Sécurité Sociale.

Pourtant, les luttes tenaces des personnels ont freiné les ambitions dictées par les politiques libérales.

A l'heure où la France et sa population sont victimes de crises engendrées par les appétits financiers, diminuer l'offre et le système de soins, représente assurément une maltraitance supplémentaire envers les usagers et les personnels de nos établissements.

Notre Fédération CGT porte, avec conviction, plusieurs revendications dont un système de santé accessible à tous et par tous, des moyens pour répondre aux besoins des populations, plus de démocratie dans les décisions et la gouvernance de notre organisation des soins, l'arrêt du développement de l'offre sanitaire lucrative, une politique de prévention réellement efficace, des conditions de travail humaines, et sur ce dernier point, il y a urgence au vu des situations vécues quotidiennement.

Le tout doit être adossé à une Sécurité Sociale qui garantisse la solidarité pour toute la population appuyée par une réelle volonté de politique de santé publique.

Le projet de loi « santé » ne s'inscrit en rien dans cette démarche. C'est pourquoi la Fédération Santé Action Sociale CGT demande son retrait au bénéfice d'un grand débat public, démocratique, auquel toutes les parties prenantes pourraient contribuer et élaborer d'autres orientations politiques.

Madame, Monsieur le député-e, nous sommes persuadés que vous serez sensibles aux arguments et revendications portés par la première organisation syndicale des personnels du champ de la santé et de l'action sociale, et notre syndicat reste à votre écoute pour toute sollicitation de votre part.

**La CGT pose 5 exigences et 12 propositions :**

**5 exigences :**

- ⇒ Un nouveau cadre législatif, le retrait de l'actuel.
- ⇒ Faire des dépenses de santé une priorité.
- ⇒ Articuler les différents niveaux de prise en charge, non les mettre en concurrence.
- ⇒ Sortir du « tout paiement à l'acte ».
- ⇒ Réinscrire notre système sanitaire, médico-social et social dans la réponse à l'ensemble des besoins (les financements doivent répondre aux besoins, pas l'activité au service du cadrage financier).

**12 propositions :**

- ⇒ Inscrire la démocratie au cœur des territoires.
- ⇒ Redéfinir un grand service public de la santé et de l'action sociale.
- ⇒ Des financements et rémunérations contractualisés sur la base d'objectifs de santé publique.
- ⇒ Développer la formation des professionnels.
- ⇒ Un contrôle public et indépendant des médicaments.
- ⇒ Réintroduire les instances délibérantes dans nos hôpitaux
- ⇒ Soutenir les établissements surendettés et les sortir des établissements bancaires.
- ⇒ Revoir la santé au travail et scolaire en lui donnant plus de poids et moyens.
- ⇒ Moduler les cotisations sociales en faveur des entreprises qui créent de l'emploi.
- ⇒ Remettre en cause des exonérations de cotisation patronales.
- ⇒ Création d'une contribution assise sur les revenus fiscaux des entreprises.
- ⇒ Soumission à cotisation sociale dans le cadre du droit commun de revenus issus de l'intéressement et de la participation, et des PEE.

À cela s'ajoute l'exigence de la suppression de la taxe sur les salaires, de la TVA que peut récupérer le secteur marchand.

Veuillez Madame la députée, Monsieur le député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, croire en ma très haute considération.

**Le vote de ce projet de loi est prévu à l'Assemblée Nationale le 10 avril. La date de son examen au Sénat n'est pas encore programmée. Le texte sera ensuite débattu en commission mixte.**

**IL EST ENCORE TEMPS DE S'ADRESSER AUX ÉLU-E-S DE LA RÉPUBLIQUE !**



# Des moyens pour le sanitaire et le social NON À L'HÔSTÉRITÉ ET À LA LOI SANTÉ ! CONSTRUISONS LE 1<sup>ER</sup> MAI

**P**our se conformer à la politique néo-libérale européenne, et accélérer le « pacte de responsabilité » (qui fait suite au « pacte national de la croissance, la compétitivité et l'emploi »...), la Ministre de la Santé a annoncé un plan d'économies des dépenses Hospitalières de 3 milliards d'euros d'ici à 2017. Pour lutter contre la loi santé et ses conséquences, organisons partout des initiatives communes de mobilisations et de grèves pendant les débats parlementaires, avant et après le 1<sup>er</sup> mai.

## ❖ **NON à l'hôstérité !** (= austérité à l'hôpital)

La décision ministérielle est de réduire la masse salariale des établissements de 860 millions d'euros, ce qui équivaut à la suppression de 22 000 emplois, c'est à dire 2 % des effectifs de la Fonction publique hospitalière...

Il s'agit d'une poursuite accélérée de la dégradation de la prise en charge de qualité des patient-es, à travers une attaque des droits et des conditions de travail des hospitalier-e-s et de l'emploi.

Ces mesures viennent ainsi renforcer les plans d'économies hospitaliers déjà bien engagés, qui mettent à mal le système hospitalier public et les fondements de la Sécurité Sociale, au profit des grands groupes financiers privés. Ceux-là même à qui le gouvernement a offert le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), et plus récemment la loi Macron en utilisant l'article 49.3 pour mieux rémunérer leurs actionnaires et pas leurs salarié-e-s ! Il est impensable de boursicoter sur l'argent de la Sécurité Sociale et sur la santé des usagers et des salarié-e-s.

## ❖ **NON à la loi santé !**

Alors que les patient-e-s connaissent des difficultés d'accès aux soins en France, le débat sur le projet de la *Loi de Santé* est occulté depuis plusieurs mois par le mouvement des professionnels de santé libéraux, centrés pour l'essentiel sur le refus du tiers payant généralisé.

Les ARS reconnaissent les difficultés de prise en charge médicale et médico-sociale du fait d'une précarité qui augmente. La fermeture d'hôpitaux locaux, de maternités, de services... remettent en question l'accès aux soins. Les grands hôpitaux

asphyxiés par l'afflux de patient-e-s ne sont plus en capacité de remplir leurs missions. La réforme territoriale qui s'ajoute à celles de la décentralisation mettent à mal le financement des établissements médico-sociaux.

## ❖ **La CGT dénonce la loi santé, qui, dans la suite de la loi HPST :**

➤ **renforce le pouvoir des Agences Régionales de Santé sans une véritable démocratie des usagers et des professionnel-le-s,**

➤ **ne remet pas en cause la tarification à l'activité (T2A), mettant en péril les budgets des hôpitaux, et qui doit être étendue à la psychiatrie, les soins de suite et de réadaptation en 2016,**

➤ **impose des groupements hospitaliers de territoire, décidés par les ARS, qui conduiront à des mutualisations imposées, à la fermeture de services considérés comme doublons, et permettront au secteur privé lucratif d'étendre ses prérogatives. C'est une aggravation des déserts médicaux, sans réponse aux véritables besoins de santé,**

➤ **ne résout pas les problèmes de démographie des personnels de santé et de reconnaissance des qualifications des personnel para-médicaux et médico-sociaux,**

➤ **ne permet pas à toutes et à tous un accès aux soins de qualité : pas de suppression des franchises des dépassements d'honoraires, des restes à charge.**





... La CGT pose 5 exigences pour un grand service public de santé et social :

1. Remplacer les lois régressives des trente dernières années par un nouveau cadre législatif de santé,
2. Faire de la protection sociale une priorité,
3. Articuler et coordonner les différents niveaux de réponse aux besoins sanitaires et sociaux,
4. Sortir du «tout paiement à l'acte», et faire une priorité de la formation et de la reconnaissance des qualifications des professionnel-les,
5. Répondre à l'ensemble des besoins sanitaires, médico-sociaux et sociaux de la

... La CGT met en débat 12 propositions pour la santé et le social :

1. Une organisation démocratique dans les territoires,
2. La mise en place d'un « grand service public de la santé et de l'action sociale,
3. Une rémunération contractualisée des établissements et activités avec un budget prévisionnel,
4. La formation des personnels et la reconnaissance des qualifications,
5. Prendre des dispositions afin de contrebalancer les stratégies de lobbying et de pillage de la Sécurité Sociale et de l'industrie pharmaceutique,
6. Instaurer des instances délibérantes dans nos établissements de santé,
7. Apporter une aide financière aux établissements pour sortir de la pression des banques (30 milliards d'€ d'emprunts dont les emprunts toxiques),
8. Révision du dispositif de santé au travail dans une organisation indépendante du patronat et des employeurs, pour traiter de l'impact du travail sur la santé des salarié-es,

LE FINANCEMENT D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE ET SOLIDAIRE EST POSSIBLE.

9. Instaurer une double modulation des cotisations patronales suivant la masse salariale utilisée et les bénéfices du capital,
10. Remettre en cause les exonérations patronales,
11. Créer une contribution sociale assise sur les revenus financiers des entreprises,
12. Soumettre à cotisations sociales l'intéressement de la participation et l'épargne salariale.



<http://www.sante.cgt.fr/5-exigences-et-12-propositions>

... La CGT appelle tous les usagers et les salarié-e-s de la santé et de l'action sociale à revendiquer un grand service public de Santé et d'Action Sociale, une Sécurité Sociale réellement solidaire.

Agissons partout et saisissons-nous du 1<sup>er</sup> mai pour revendiquer des moyens pour la santé et l'action sociale. Il est important de participer à toutes les mobilisations nationales, ainsi qu'aux actions locales de défense des hôpitaux et des établissements de l'action sociale.

**Il est urgent de rencontrer les députés et sénateurs pour qu'ils refusent de voter cette loi de santé et pour leur faire part de nos exigences et de nos propositions !**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Site internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - [revendic@sante.cgt.fr](mailto:revendic@sante.cgt.fr) - Tel : 01 55 82 87 52

# Les patrons des CLCC droits dans leurs bottes : pas de sous pour les salaires...



Une nouvelle réunion de la Commission Nationale Paritaire entre la fédération patronale UNICANCER et les organisations syndicales représentatives dans les Centres de Lutte contre le Cancer s'est tenue le 3 avril 2015.

Les annonces des patrons sont déplorables ! Il n'y aura pas d'augmentation générale des salaires en 2015.

Ils proposent : l'alignement du niveau A sur le SMIC et une augmentation de 0,81 % pour les B, afin de maintenir l'écart entre le A et le B, et rien de plus !

L'argument fallacieux des patrons : il n'y a pas d'augmentation du coût de la vie en ce moment, donc pas besoin d'augmenter les salaires ! Il est vrai, chacun s'en souvient, que quand les prix augmentent, les salaires dans les CLCC aussi...

Les patrons des CLCC estiment que nos salaires augmentent en appliquant la convention collective par la BIC, la BAC, les VAP, la PPI, les PEP. Chiffres à l'appui : 2,65 % de la masse salariale globale des 16 000 salariés des CLCC (soit 532 millions d'€) sont consacrés à ces primes individuelles.

C'est déjà beaucoup, soupirent en cœur les 20 DRH des 20 CLCC, au 1<sup>er</sup> rang desquels le DRH de l'IGR. Ils ont essayé de convaincre les 6 délégations syndicales. Ce fut peine perdue ! Confondre le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) avec les augmentations générales, les Organisations Syndicales ne sont pas tombées dans le panneau !

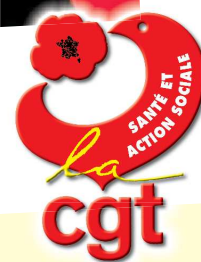
Alors que tous les salarié-e-s attendent des augmentations générales de salaires, la fédération patronale fait volontairement d'autres choix.



## La CGT n'a qu'un seul discours et nos revendications sont claires :

- 👉 Augmentation des salaires de 5 % pour tous,
- 👉 Pas un seul salaire en dessous de 1 700 €, et sans rendre de RTT !
- 👉 + 1 % par an jusqu'à la fin de la carrière,
- 👉 Création d'un 13<sup>ème</sup> mois,
- 👉 Négociations de toutes les classifications.

**Nous portons ces revendications au niveau national.**



**Vous avez été un millier en 2014 à signer la pétition**

**« Salaires bloqués, ça suffit ! ».**

**Nous devons continuer, ensemble, à exiger la juste rémunération  
de notre travail et poursuivre la mobilisation.**



## Stage fédéral « LDAJ » - 1<sup>ère</sup> partie Du 15 au 19 Juin 2015 à Courcelle (91)

### CARACTÉRISTIQUES DU STAGE

**Ce stage est organisé par le secteur LDAJ en deux parties.**

**Il s'adresse aux camarades qui ont suivi une formation de niveau I et qui sont en responsabilité LDAJ actuelle ou à venir dans les départements et territoires.**

#### ➤ OBJECTIFS :

1. Sensibiliser nos militant-e-s aux droits issus, de leur permettre d'écouter, de conseiller et d'orienter les salarié-e-s.
2. Initier des formateurs qui, à leur tour, pourront organiser la formation reçue dans leur département, voire dans leur région .

#### ➤ FINANCEMENT :

**100 € sont à verser à la réservation.** Cette somme permet de financer des stages non couverts financièrement et ce, par solidarité avec les « petites structures », mais aussi à rembourser partiellement le Centre de Formation. Cette participation doit être payée par les USD et les syndicats qui envoient leurs stagiaires.

**En cas de refus ou de difficulté financière, il faut adresser une demande écrite de prise en charge au Secteur Formation Syndicale de la Fédération, dès l'inscription et avec justificatif.**

#### ➤ CENTRE DE FORMATION BENOÎT FRACHON DE GIF/YVETTE (91) :

Cette session se déroulera en Internat au Centre Benoît Frachon (station RER B : Courcelle <sup>s</sup>/Yvette). Le transport vous sera remboursé sur place, sur justificatifs et sur la base du tarif 2<sup>ème</sup> classe SNCF.



**Pensez à faire une demande de congé pour formation syndicale auprès de votre direction, au moins 1 mois avant la tenue du stage (1 modèle est à votre disposition sur notre site Internet, dans les pages réservées).**

### DÉROULEMENT DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE DU STAGE

LUNDI 15 dès 08H30	MARDI 16	MERCREDI 17	JEUDI 18	VENDREDI 19
<p><b>Matin</b></p> <p>Ouverture du stage Recensement des attentes Présentation des objectifs Le droit dans la vie de tous les jours</p> <p><b>Après-midi</b></p> <p>Les droits fondamentaux (droits de l'homme, république sociale) La légitimité du droit Sa création (Loi, règlement...) Son organisation (Ordre juridique)</p>	<p><b>Matin</b></p> <p>Évaluation et reformulation de la veille La responsabilité/ Les obligations</p> <p><b>Après-midi</b></p> <p>Droit public/ Droit privé Méthodologie et outils de recherche</p>	<p><b>Matin</b></p> <p>Évaluation et reformulation de la veille La hiérarchie des normes Jurisprudence/doctrine</p> <p><b>Après-midi</b></p> <p>Le droit au cœur de notre démarche syndicale Notion de contrats Notion de statuts</p>	<p><b>Matin</b></p> <p>Statut de la Fonction Publique Organisation générale Titre 1 Droit, garanties, Obligations Le code du travail Les jurisprudences Les liens de subordination Les contrats de travail</p> <p><b>Après-midi</b></p> <p>Statut de la Fonction Publique Hospitalière Titre 4 Statuts particuliers Les conventions collectives</p>	<p><b>Matin</b></p> <p>Pouvoirs du chef de service Continuité du service Les accords d'entreprises Les usages Les recommandations patronales L'engagement unilatéral</p> <p><b>Après-midi</b></p> <p>Bilan du stage</p>

# SECTEUR FÉDÉRAL LIBERTÉ, DROITS ET ACTION JURIDIQUE

**POUR LE STAGE INTITULÉ :** .....

**Qui se tiendra du ..... au ..... 2015, à (lieu) .....**

**Fiche à retourner, par courrier uniquement, avec le chèque de réservation de 100 euros\* (à l'ordre de FD CGT Santé AS) à :**

**Fédération CGT Santé - Secteur Formation Syndicale  
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil Cedex**

Région, USD, UD, Syndicat, Fédération, Union Fédérale de : .....

Nom du/de la secrétaire général-e ou responsable ayant inscrit le/la stagiaire : .....

**Joint un chèque de réservation de 100 euros\* n°** .....

**Pour la candidature suivante :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : ..... E-mail : .....

Sexe : F  H  Date de naissance : / / / / / / / / / /

Profession : ..... Responsabilités syndicales : .....

**Nom et adresse de l'établissement employeur :** .....

Il relève de : Public  Privé  Action Sociale Publique  Action Sociale Privée

Si du Privé, quelle est la convention collective : .....

C'est un établissement de : - de 300 salariés  + de 300 salariés

## Réservation hébergement et repas durant le stage:

Partie à renseigner obligatoirement pour les stages ayant lieu à Courcelle)

**Arrivée la veille (Obligatoire pour Courcelles, après 17 h, sauf IDF) :**

**Hébergement :** OUI  NON  **Repas :** OUI  NON

**ATTENTION : Pour les arrivées veille de stage, EN SEMAINE, le repas pourra se prendre entre 19h00 et 20h00. Au-delà, il vous faudra prévoir une solution personnelle.**

Je veux être hébergé-e sur la durée du stage : OUI  NON

Étant handicapé-e et/ou atteint-e d'une maladie grave, je dois être logé-e seul-e : OUI  NON

## Formations syndicales effectuées

Formations syndicales déjà acquises : Niveau 1  Niveau 2  Niveau 3

Si stages spécialisés, précisez lesquels : .....

**Cachet de l'organisation et signature de la personne ayant inscrit le/la stagiaire :**



Tél. de l'organisation : ..... E-mail : .....

\* **Seules les inscriptions accompagnées du chèque de réservation (NON REMBOURSÉ sauf cas particulier) seront prises en compte, mais rien n'est à régler pour les stages NAO, CGOS et Formation Prof.**

Pour de plus amples informations, vous pouvez nous adresser un mail : [laformationsyndicale@sante.cgt.fr](mailto:laformationsyndicale@sante.cgt.fr)



### Nouvel accord de branche pour la Formation Professionnelle :

## QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES SALARIÉ-E-S ?

Les négociations concernant la formation professionnelle au niveau de l'UNIFED\* se sont ouvertes dans un contexte particulier de dénonciation de tous les accords portant sur tous les dispositifs de formation : taux de financement, apprentissage, OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), UNIFAF (organisme collecteur et formateur de l'UNIFED) et CPNEFP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), ce qui démontre clairement l'état d'esprit des employeurs, alors qu'auparavant les négociations triennales se faisaient par le biais d'avenants aux accords existants.

Ces négociations s'inscrivent dans la suite de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de décembre 2013 repris, pour partie, dans la Loi du 5 mars 2014. **La CGT n'a pas été signataire de cet ANI.** Dans un contexte général d'attaques sur le coût du travail, la formation professionnelle est passée d'une obligation fiscale (obligation de payer) à une « pseudo obligation de faire ». Nos employeurs ont bien compris l'opportunité de cette ouverture et ont posé sur la table des négociations un **recul du montant de la collecte de la formation professionnelle continue** (de 2,3 % mutualisés à 1,3 % : 1 % taux légal + 0,3 % taux conventionnel + 0,6 % éventuellement laissé à la libre appréciation des employeurs).

**Les conséquences seraient une diminution importante des fonds de formation dans les établissements et donc de l'accès à la formation des salariés. Par exemple, pour l'employeur qui déciderait d'un montant de collecte de 1,3%, le plan pluriannuel de formation serait pratiquement réduit de moitié.**

Jusqu'alors, au-delà du simple taux de collecte, grâce à une gestion paritaire de l'OPCA, la Branche était

parvenue à mettre en place une mutualisation induisant une solidarité entre les petites et les grandes structures. Un fonds mutualisé permettait également un fléchage pour l'accès à la qualification, des innovations en termes d'actions collectives nationales, de formation... Ces remises en cause entraînées par la loi inciteront les employeurs à réduire au maximum le principe de solidarité et le fonds d'intervention. Ils préféreront garder la main sur la gestion en interne dans les entreprises, alors que le fonctionnement paritaire de l'OPCA avait jusqu'à aujourd'hui permis de les garantir au bénéfice des salarié-e-s.

**Au-delà de la simple question de la collecte est clairement posée la question de l'unicité de la Branche.** Certaines grandes entreprises (FEHAP et Centres de Lutte Contre le Cancer notamment) ont usé de tout leur poids pour parvenir à ces changements, laissant de côté la solidarité entre les structures.

**Les employeurs n'hésitent pas à organiser le risque d'une baisse supplémentaire des moyens de la formation** en rendant facultative une partie de la collecte : quant à elles, les tutelles risquent fort d'utiliser cette opportunité pour ne plus financer ces cotisations non obligatoires.

Les salarié-e-s se trouvent donc confronté-e-s à une volonté des employeurs de maîtriser les fonds de la formation professionnelle et aux orientations des politiques de formation, réduites aujourd'hui à la simple adaptation aux postes de travail (employabilité de main d'œuvre immédiate), tout cela devant s'opérer au détriment de la promotion, de la reconversion et de l'élévation du niveau de qualification de chaque salarié-e au cours de sa carrière, en renvoyant au seul individu la responsabilité de son parcours professionnel.



### LA CGT REVENDIQUE :

- un taux de collecte de 2,7 % dans la branche sanitaire et sociale à but non lucratif,
- une sécurisation du parcours professionnel sur toute la carrière,
- une répartition équitable des richesses permettant un meilleur accès à la formation professionnelle,
- le doublement de la collecte du CIF (congé individuel de formation).

(\*) UNIFED : Branche professionnelle du secteur sanitaire, médico-social et social (FEHAP, SYNEAS, FEGAPEI, CLCC, CRF).



## CH du Mans (72) :

### Plus de 6 semaines de mobilisation

### Une porte ouverte pour redonner de l'espoir !

➔ *Début février, les personnels des urgences, confrontés à une dégradation de leurs conditions de travail et à une prise en charge déplorable des patients décident de se mettre en grève.*

Pensant pouvoir gérer eux-mêmes leur mouvement ils sont très distants des organisations syndicales. La CGT décide alors de rencontrer les agents afin d'expliquer comment elle conçoit le développement des luttes à partir des revendications, en lien direct avec les salariés. Lors des dernières élections professionnelles, seulement 37 % des personnels soignants (CAPL 2-5-8) sont allés voter. Bien que majoritaire, la CGT ne recueillera les suffrages que de 15 % des inscrits !

Dans ce contexte, une première Assemblée Générale réunira plus d'une centaine de personnes, sous couvert de l'intersyndicale CGT-CFDT-FO. Réunion au cours de laquelle la colère, le ras-le-bol, l'exaspération s'expriment.

**Conditions de travail de plus en plus difficiles, manque de lits, manque de temps pour s'occuper des malades, des personnes âgées qui restent des heures sur les brancards, absence de respect de la dignité humaine...etc... Après une première journée d'action, la mobilisation s'élargit aux autres services.**

Les personnels des urgences qui ont lancé le mouvement veulent en garder la maîtrise. Ils veulent parler de leurs revendications (manque de lits et plus d'effectifs) et rien d'autre !



A partir de cette situation, la CGT va les accompagner : rédaction des écrits, rencontres avec la direction, les élus, les parlementaires, l'ARS.

**A partir de cette démarche, les salarié-e-s reprennent confiance. La CGT devient leur interlocuteur privilégié.**

Les étudiants infirmiers, pour certain-e-s syndiqué-e-s à la CGT, organisent des AG. Ils convainquent leurs collègues de s'engager dans le mouvement. A chaque rassemblement, ils sont présent-e-s en expliquant leurs conditions de stage, leurs craintes face à l'avenir et le risque de ne trouver du travail une fois l'acquisition de leur DE !

**Les initiatives se multiplient : manifestations, blocages de tram, entrevues avec les parlementaires, rencontres avec les usagers, présence sur les marchés. Près de 4000 signatures vont être recueillies en 5 semaines. Un rendez-vous hebdomadaire**



est programmé tous les lundis devant l'hôpital. Le mouvement est soutenu très majoritairement par la population, et bénéficie d'une bonne couverture médiatique.

Le syndicat CGT de l'hôpital alimente quotidiennement sa page Facebook, nos informations sont diffusées.

L'annonce des 3 milliards d'économie supplémentaires pour les hôpitaux, annoncée par M. TOURAINE va, à ce moment, éclairer les consciences. Les personnels comprennent que les enjeux vont au-delà de l'établissement, qu'il doit y avoir une amplification des luttes pour que le gouvernement entende les revendications des agents et change de politique.

**↳ *Embaucher des personnels, rouvrir des lits reste une exigence des agents mobilisés.***

Après 4 semaines de mobilisation, sous la pression, la direction consent à quelques propositions :

- 5.3 postes sont créés aux urgences.
- Une enveloppe de 900 000 € est débloquée pour assurer les remplacements, l'équivalent d'une vingtaine de postes.

La lutte a permis ces avancées mais le compte n'y est pas !!! Il faut encore gagner l'ouverture de lits.

**Réunis en Assemblée générale le 17 mars, les hospitaliers décident de poursuivre le mouvement et de maintenir les lundis de mobilisation.**

Une marche pour la santé, associant usagers et professionnels est proposée. Elle réunira plus de 300 personnes un samedi après-midi en centre ville.

**↳ *Quel premier bilan de cette mobilisation ?***



Les personnels sont certes déçus de ne pas avoir réussi à convaincre l'ensemble de leurs collègues mais reste déterminés à poursuivre leur bataille sous d'autres formes.

Personne ne doit mésestimer l'importance de ces 6 semaines de mobilisation.

**Cette mobilisation a permis des avancées non négligeables même si insuffisantes, grâce au**

**rapport de force créé.**

- Les efforts consentis par la direction ont permis de reconnaître la tension, le mal-être, la souffrance du personnel.
- Les hospitaliers ont pris conscience que leur intervention pouvait permettre d'avancer.
- Les nombreux échanges et débats avec les salariés ont permis d'aborder les enjeux de la future loi santé, la T2A, les lois de financement de la sécurité sociale (PLFSS) et ses conséquences sur nos établissements.
- Un brin de confiance est engagé. Il nous faut poursuivre le travail, redonner de l'espoir aux salarié-e-s, leur faire prendre conscience que la CGT est à leur côté, à leur écoute, avec comme seul objectif l'aboutissement de leurs revendications.

**Bien entendu, le développement de la syndicalisation doit également être un objectif à court terme.**





# ELECTIONS ORPEA

## Délégué-e-s du personnel / Comité d'Entreprise



### Appel à candidatures 1<sup>er</sup> tour : 28 mai 2015

## REJOIGNEZ NOTRE LISTE CGT !

**Soyez candidats aux élections professionnelles afin que, tous ensemble, nous soyons porteurs des revendications CGT pour la défense des salariés-es.**

Les mandats des Délégués-es du Personnel et des Elus-es du Comité d'Entreprise arrivent à leur terme. La loi fixe ces mandats à 4 ans, comme le précise le Code du Travail.

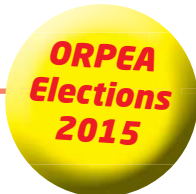
Le premier tour des élections aura lieu le 28 mai 2015

### Pourquoi rejoindre la CGT ?

- Pour continuer à vous défendre au quotidien,
- Pour une expression des salariés-es plus forte,
- Pour défendre tous ensemble nos revendications : treizième mois, subrogation (maintien du salaire en maladie ou AT, etc),
- Pour rejoindre un syndicat représentatif indépendant de nos directions,
- Pour refuser et combattre les emplois précaires,
- Pour arrêter le harcèlement de toute nature,
- Pour que l'ensemble des salariés-es soit systématiquement remplacés sur leurs postes de travail, quelle que soit la cause de leur absence,
- Pour être au plus près de la politique économique, sociale et culturelle du Comité d'entreprise aujourd'hui défaillant,
- Pour avoir des instances représentatives du personnel (CE - CHSCT) combatives et soucieuses des intérêts des salariés-es.

### Nos engagements :

- Un syndicat où chaque salarié-e pourra défendre l'ensemble des salarié-es au quotidien en réagissant rapidement et efficacement,
- Porter les questions individuelles et collectives auprès de la Direction,
- Défendre et faire respecter les droits des salariés-es,
- Apporter des propositions pour améliorer les conditions de travail,
- Défendre les salaires, les formations...,
- S'engager à se former et s'informer pour mieux savoir se défendre,
- Pour de véritables Négociations Annuelles Obligatoires (formations, salaires, mutuelle, etc.)



### Votez CGT, une force pour l'avenir !

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

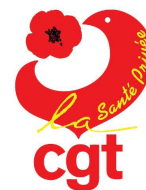
Téléphone : ..... Email : .....

**Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - [ufsp@sante.cgt.fr](mailto:ufsp@sante.cgt.fr) - Tel : 01 55 82 87 71



## ↳ La CGT première Organisation Syndicale aux élections professionnelles du Comité Central d'Entreprise de l'UES EMERA



Pour rappel, l'Unité Economique et Sociale "EMERA" est composée de 44 établissements en France, 4 en Belgique et 2 en Suisse (principalement des Maisons de retraite). Elle a été créée en 1990 avec deux enseignes, EMERA et MAISONNÉES DE FRANCE, ces dernières ayant comme filiales « EMERYS » et « BULLES DE VIE » (Accueil de jeunes enfants).

Les élections professionnelles avaient lieu les 17 mars et 31 avril 2015 au sein de l'UES EMERA. Au premier tour, 3 organisations syndicales s'y présentaient, au second tour s'ajoutaient 3 listes sans étiquettes.

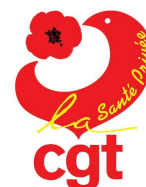
La CGT présentait des membres dans un unique collège (le collège 1) alors que FO et la CFTC en présentaient des candidats dans les 3 collèges.

Malgré ce handicap, la CGT termine première organisation syndicale à l'issue du premier tour avec 39,82% en terme de représentativité syndicale (1<sup>ère</sup> OS aux collèges 1 avec 61 %), la CFTC est à 34,96% et FO à 25,22%. Sont donc réputées comme étant représentatives CFTC, CGT et FO.

En ce qui concerne le second tour qui laisse place aux listes sans étiquettes, la CGT réitère sa bonne audience du premier tour. En effet, 3 membres titulaires sur 5 + 3 membres suppléants sur 5 au 1<sup>er</sup> collège ont été élus.

Pour autant, il va être compliqué de créer les conditions d'obtenir une majorité, car seule la représentativité associée entre FO et CGT pourrait permettre de mettre pression sur la validité des accords.

## ↳ Grande victoire de la CGT aux élections professionnelles du Comité Central d'Entreprise de l'UES LE NOBLE AGE



Pour rappel, l'UES LE NOBLE AGE est composée de 61 établissements en France et 6 établissements en Belgique (Maison de retraite). Créée en 1990 elle emploie un peu plus de 2300 salarié-e-s en France.

Les élections professionnelles se sont déroulées les 11 mars et 01 avril 2015. Au premier tour, 5 organisations syndicales s'y présentaient, au second tour s'ajoutaient 3 listes sans étiquettes.

La CGT présentait des membres dans chacun des collèges 1, 2 et 3. A l'issue du premier tour, la CGT se place première organisation syndicale avec 44 % en terme de représentativité syndicale (1<sup>ère</sup> OS dans le collège 1 et 2), la CFDT seconde OS est seulement à 22%. Sont donc réputées représentatives CFDT, CFTC, CGT et FO (le SAP non représentatif car audience insuffisante = 6%).

En ce qui concerne le second tour qui laisse place aux listes sans étiquettes, la CGT réitère sa bonne audience du premier tour. En effet, 4 membres titulaires sur 7 + 4 membres suppléants sur 7 du 1<sup>er</sup> collège ont été élus ainsi que 1 membre titulaire sur 2 dans le second collège.

Ces résultats permettent d'appréhender ce mandat sereinement (5 élu-e-s CGT sur 10 + une représentante syndicale CGT) et confèrent une grande responsabilité pour répondre aux légitimes attentes des salarié-e-s qui ont fait confiance à notre organisation à travers ce scrutin. Avec une telle audience, la CGT sera placée interlocuteur incontournable qui devra faire face à une direction pensant davantage aux dividendes à verser à ses actionnaires pour qui les profils n'ont jamais été aussi florissants avec une croissance à deux chiffres, qu'aux salarié-e-s souvent exposé-e-s à des conditions de travail dégradées.